



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

12 AVRIL 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 12 avril 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 12 avril 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire administratif

Signé, Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
Bureau de l'Économie et des Entreprises.....	5
- Arrêté - DIDD-2010 n° 204 Commission départementale d'aménagement commercial.....	5
TRESORERIE GENERALE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE.....	6
- ARRETE portant subdélégation de signature de M. Jean-Loup BENETON, trésorier-payeur général de la Région des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique. à des fonctionnaires placés sous son autorité.....	6

II – AUTRES

I - ARRETES

DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bureau de l'Économie et des Entreprises

- Arrêté - DIDD-2010 n° 204 Commission départementale d'aménagement commercial

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L 751-2 et R 751-3;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 57 ;

VU le décret du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL, Préfet de Maine-et-Loire ;

VU le décret du 17 novembre 2009 portant nomination de M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire;

VU l'arrêté préfectoral DAPI n° 2009-21 du 26 février 2009 modifié, instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Maine-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 140 du 8 mars 2010 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour l'examen du projet suivant:

- Création d'un magasin à l enseigne « MOBALPA » à **Saumur**

CONSIDERANT la nécessité, dans le cadre des procédures relatives au fonctionnement de la Commission, de respecter le délai imparti par la loi ;

CONSIDERANT l'empêchement du Préfet à présider la Commission du lundi 12 avril 2010 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la Préfecture, pour présider, en lieu et place du Préfet, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du lundi 12 avril 2010 chargée d'examiner le projet visé ci-dessus.

ARTICLE 2 - M. Alain ROUSSEAU est délégué pour signer les documents afférents au déroulement de cette réunion.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Angers, le 9 avril 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Signé, Signé: Richard SAMUEL

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Tresorerie générale de la Loire-Atlantique

- ARRETE portant subdélégation de signature de M. Jean-Loup BENETON, trésorier-payeur général de la Région des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique. à des fonctionnaires placés sous son autorité.

**Le Préfet de Maine-et-Loire
chevalier de la Légion d'honneur,**

VU l'arrêté DAPI/BCC n° 2009-1600 du 14 décembre 2009 du Préfet de Maine-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Jean-Loup BENETON, trésorier-payeur général de la Région des Pays de la Loire, trésorier-payeur général de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de M. Jean-Loup BENETON, trésorier-payeur général de la Région des Pays de la Loire, trésorier-payeur général de la Loire-Atlantique,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Loup BENETON, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Thierry GEOFFRAY, Chef des Services du Trésor Public, pour les attributions mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 décembre 2009 mentionné ci-dessus,

Ou, à défaut, par :

- . Melle Sophie ALIX, Directeur Départemental,
- . M. Hubert PEHU, Chef du département Comptabilité et Services Financiers,
- . M. Patrick AUTIN, Inspecteur Principal du Trésor, Chef du service France Domaine,
- . M. Jean-François TEXIER, Inspecteur des Impôts,
- . M. Jean-Pierre CAILLER, Contrôleur des Impôts,
- . M. Félix MORAVIE, Contrôleur des Impôts

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

ARTICLE 3 : Le trésorier-payeur général de la Région des Pays de la Loire, trésorier-payeur général de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégataires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

A Nantes, le 8 avril 2010

LE PREFET,
Pour le Préfet de Maine-et-Loire,
Et par délégation,
Le trésorier-payeur général

Signé, Jean-Loup BENETON

II – AUTRES